

Résumé des droits de l'investisseur

Ce document est un résumé des principaux droits dont vous disposez en tant qu'investisseur ou investisseur potentiel dans des Organismes de Placement Collectif pour lesquels Aphilion IM agit en tant que société de gestion.

Ce résumé n'a pas l'intention d'être exhaustif, pour un aperçu complet de vos droits, veuillez vous référer au prospectus.

Droit au revenu - En tant que détenteur de parts d'un organisme de placement collectif, vous avez le droit de participer proportionnellement aux bénéfices du compartiment respectif de l'organisme de placement collectif. L'effet de ce droit dépend de la nature des parts. Dans le cas de parts de capitalisation, les revenus sont réinvestis par l'organisme de placement collectif. Dans le cas de parts de distribution, vous pouvez recevoir un paiement de dividendes à un moment donné. Les modalités spécifiques de ce droit sont décrites en détail dans le prospectus de l'organisme de placement collectif.

Droit de rachat - En tant que détenteur de parts, vous pouvez demander le rachat de vos parts. La manière dont celles-ci sont rachetées ainsi que le mode de règlement et sur la base de quelle valeur nette d'inventaire cela se fera peuvent être lus en détail dans le prospectus.

Droit à l'information - Sur simple demande, vous pouvez obtenir gratuitement les statuts, les rapports annuels et semestriels, le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, avant ou après la souscription de parts. Tous les documents sont disponibles sur le site Internet <https://www.aphilion.com/Q2/>.

Droit d'assister et de voter aux assemblées des actionnaires - En tant que détenteur de parts, vous avez le droit de recevoir une convocation pour assister en personne ou par procuration et de voter tant à l'assemblée générale qu'aux autres assemblées des actionnaires.

Droit à la vie privée et à la protection des données - Selon la législation applicable, en tant qu'actionnaire, vous avez des droits relatifs à vos données personnelles, notamment un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles et, dans certains cas, un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Droit de déposer une plainte - Si vous avez une plainte à formuler concernant le Fonds ou la conduite d'Aphilion IM ou de la personne qui vend ou conseille le Fonds, vous pouvez envoyer cette plainte par e-mail à info@aphilion.com ou par écrit à Aphilion IM, rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles.